

NOTE DE SERVICE

N° 08-018-M9 du 18 mars 2008

NOR : BUD R 08 00018 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

COMPTES FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE,
CULTUREL ET PROFESSIONNEL

ANALYSE

Mise en état d'examen des comptes financiers des établissements publics nationaux
à caractère administratif et à caractère scientifique, culturel et professionnel
au titre de l'année 2007

Date d'application : 18/03/2008

MOTS-CLÉS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL ; ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET CULTUREL ;
ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ; COMPTE FINANCIER ; EXAMEN

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 74-070-T2 du 13 mai 1974

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPGR	TPG	DOM	COM	EP								

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

7^{ème} Sous-direction - Bureau 7D

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Liste des établissements 7

Conformément aux dispositions de l'article 187 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, les comptes financiers des établissements publics nationaux à caractère administratif et à caractère scientifique, culturel et professionnel doivent être présentés au juge des comptes en état d'examen.

Les agents comptables sont donc invités à adresser leurs comptes financiers, selon le cas :

- à la *Mission vérification des comptes de gestion de la Direction Générale*, immeuble Vendôme, 12 rue du Centre, 93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX ;
- au Trésorier-payeur général du département, siège de l'établissement.

Les règles d'élaboration, de transmission et de mise en état d'examen des comptes financiers sont rappelées dans l'instruction n° 00-045-M9 du 7 juin 2000 relative à la mise en état d'examen des comptes des établissements publics nationaux.

La stricte application de ces règles est un élément déterminant du jugement des comptes financiers par le juge financier.

La présentation du compte financier sur chiffres des établissements publics nationaux à caractère administratif est décrite dans l'instruction n° 02-085-M9 du 23 octobre 2002.

La présente note de service a pour objet de préciser en annexe, pour chaque établissement ou catégorie d'établissements, le service (trésorerie générale ou Mission vérification des comptes de gestion) chargé de la mise en état d'examen.

Cette liste se substitue à celle jointe en annexe à la note de service n° 06-027-M9 du 15 mai 2006.

Les nouveaux établissements intégrés sont les suivants :

- Académie des technologies créée par la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche (art. 20) et régie par le décret n° 2006-1533 du 6 décembre 2006 ;
- Agence nationale pour la recherche créée par la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche et régie par le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 ;
- Agence nationale des titres sécurisés créée par la loi de finances pour 2007 n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 (art. 46) et régie par le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 ;
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances créée par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et régie par le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 ;
- Agence des aires marines protégées créée par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (art. 30) et régie par le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 ;
- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques - Montpellier Sup Agro créé par le décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006 ;
- Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière créé par le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 ;
- Centre national pour le développement du sport créé par la loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 (art. 53) et régi par le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 ;
- École des hautes études en santé publique créée par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique (art.86) et régie par le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 ;
- École nationale des travaux publics de l'État créée par le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 ;
- École nationale d'ingénieurs du Val de Loire créée par le décret n° 2006-932 du 27 juillet 2006 ;
- École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise créée par le décret n° 2006-805 du 5 juillet 2006 ;

- Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires créé par la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur (art. 2) et régi par le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 ;
- Établissement public d'aménagement universitaire créé par le décret n° 2006-1219 du 5 octobre 2006 ;
- Établissement public national de financement des retraites de La Poste créé par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom (art. 30), et régi par le décret n° 2006-1625 du 19 décembre 2006 ;
- Établissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration créé par le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 ;
- Établissement public de sécurité ferroviaire créé par la loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports (art. 1 à 4) et régi par le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006,
- Établissement public du service hydrographique et océanographique de la marine créé par le décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 ;
- Établissement public Parcs nationaux de France, créé par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (art. 11) et régi par le décret n° 2006-944 du 28 juillet 2006 ;
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (art. 36, 97, 98 et 101) et régi par le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 ;
- Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement - Agro Paris Tech créé par le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 ;
- Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle créé par le décret n° 2005-1555 du 13 décembre 2005 ;
- Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (art. 87) et régi par le décret n° 2005-1555 du 13 décembre 2005 ;
- Institut polytechnique de Grenoble créé par le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 ;
- Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace créé par le décret n° 2007-1384 du 27 septembre 2007 ;
- Musée national du sport créé par le décret n° 2006-254 du 2 mars 2006 ;
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques créé par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (art. 88) et régi par le décret n° 2007-443 du 25 mars 2007 ;
- Parc amazonien de la Guyane créé par le décret n° 2007-266 du 27 février 2007 ;
- Parc national de la Réunion créé par le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 ;
- Université de Nîmes créée par le décret n° 2007-733 du 7 mai 2007.

Les établissements supprimés sont les suivants :

- Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole dissoute par le décret n° 2006-1822 du 23 décembre 2006 ;
- Agence de développement agricole et rural dissoute par la loi de finances n° 2005-1719 pour 2006 (art.52) ;
- Centre d'expérimentation pédagogique de Florac, Centre national d'études agronomiques des régions chaudes et École nationale supérieure agronomique de Montpellier dissous par le décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006 ;

- Centre national de l'enseignement technique dissous par le décret n° 2007-220 du 19 février 2007 ;
- Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée dissous par le décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005 ;
- Centre universitaire de formation et de recherche de Nîmes dissous par le décret n° 2007-733 du 7 mai 2007 ;
- Conseil supérieur de la pêche dissous par le décret n° 2007-443 du 25 mars 2007 ;
- École nationale de la santé publique dissoute par le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 ;
- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires et Institut national agronomique Paris-Grignon dissous par le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 ;
- École nationale supérieure de chimie de Mulhouse dissoute par le décret n° 2006-1234 du 9 octobre 2006 ;
- École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace et École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques dissoutes par le décret n° 2007-1384 du 24 septembre 2007 ;
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations dissous par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (art. 40) ;
- Institut national polytechnique de Grenoble dissous par le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille dissous par le décret n° 2006-1735 du 23 décembre 2006 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil dissous par le décret n° 2007-251 du 26 février 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Grenoble dissous par le décret n° 2007-252 du 26 février 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Limoges dissous par le décret n° 2007-253 du 26 février 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon dissous par le décret n° 2007-696 du 3 mai 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Nantes dissous par le décret n° 2007-697 du 3 mai 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Reims dissous par le décret n° 2007-695 du 3 mai 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles dissous par le décret n° 2006-1734 du 23 décembre 2006 ;
- Laboratoire national de dépistage du dopage dissous par le décret n° 2006-1204 du 5 avril 2006 ;
- Syndicat des transports d'Ile-de-France transformé en établissement public local par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (art. 38).

En vertu des dispositions prévues à l'article 84 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont été transformés en établissements publics locaux et donc également supprimés de la liste les établissements suivants :

- Collège et lycée à sections internationales des Pontonniers de Strasbourg ;
- Collège et lycée à sections internationales de Sèvres ;
- Collège et lycée à sections internationales de Ferney-Voltaire ;
- Lycée d'État Franco-Allemand de Buc ;
- Lycée d'État d'Hennemont à sections internationales de Saint-Germain-en-Laye ;
- Collège et lycée d'État de Font-Romeu.

S'agissant des établissements pour lesquels la mise en état d'examen est effectuée par la Mission de vérification des comptes de gestion, les contrôles portent soit sur le compte sur chiffres, les pièces générales et les pièces justificatives, soit uniquement sur le compte sur chiffres et les pièces générales.

Dans ce dernier cas, les pièces justificatives afférentes aux titres de recette et aux mandats de dépense sont adressées directement par l'établissement au juge des comptes. Il est rappelé que le procès-verbal de caisse et de portefeuille et l'ensemble des documents justifiant les soldes des comptes de bilan sont des pièces générales.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR EN CHARGE DE LA 7^{ÈME} SOUS-DIRECTION

FRANÇOIS TANGUY

ANNEXE : Liste des établissements

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ACADÉMIE DE FRANCE À ROME		X	
ACADÉMIE DE MARINE		X	
ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER		X	
ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES	X		
AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	X		
AGENCE DE LA BIOMÉDECINE	X		
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE		X	
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER		X	
AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE FRANCE	X		
AGENCES FINANCIÈRES DE BASSIN	X		
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS	X		
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL	X		
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTÉ		X	
AGENCE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES	X		
AGENCE NATIONALE DE L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS ET DES MIGRATIONS		X	
AGENCE NATIONALE POUR LA RECHERCHE	X		
AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS	X		
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES	X		
AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	X		
AGENCE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT		X	
AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI		X	
AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES	X		
AGENCE NATIONALE POUR LA GARANTIE DES DROITS DES MINEURS	X		
AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER		X	
AGENCE NATIONALE DES SERVICES À LA PERSONNE	X		
AGENCE DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES MINIERES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
AGENCE DE SANTÉ DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA		X	
AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION	X		
ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE		X	
AUTOROUTES DE FRANCE		X	
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE		X	
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	X		
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION		X	
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE		X	
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL		X	
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES		X	
CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS		X	
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS		X	
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES		X	

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE	X		
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE	X		
CASA DE VELAZQUEZ		X	
CENTRES D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT	X		
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECNIQUE	X		
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI	X		
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS	X		
CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE DES QUINZE VINGTS	X		
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES	X		
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES		X	
CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE	X		
CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE		X	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX		X	

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU		X	
CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES	X		
CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE		X	
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE	X		
CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	X		
CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	X		
CENTRE NATIONAL DU LIVRE		X	
CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES		X	
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT	X		
CENTRE NATIONAL PROFESSIONNEL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE	X		
CENTRE NATIONAL DE PROMOTION RURALE DE MARMILHAT	X		
CENTRES RÉGIONAUX DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
CENTRES RÉGIONAUX DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES	X		
CENTRES RÉGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE	X		
CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	X		
CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DU NORD-EST MIDI-PYRÉNÉES JEAN- FRANÇOIS CHAMPOLLION	X		
CHAMBRES DÉPARTEMENTALES D'AGRICULTURE	X		
CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'ÎLE-DE-FRANCE	X		
CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE	X		
CHAMBRE NATIONALE DE LA BATELLERIE ARTISANALE	X		
CHANCELLERIES DES UNIVERSITÉS	X		
COLLÈGE DE FRANCE		X	
COLLÈGE ET LYCÉE D'ÉTAT DE L'ILE DE MAYOTTE	X		
COLLÈGE D'ÉTAT DES ÎLES DE WALLIS ET FUTUNA	X		
CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE LYON	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE PARIS	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE	X		
ÉCOLES D'ARCHITECTURE	X		
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES	X		
ÉCOLE CENTRALE DE LILLE	X		
ÉCOLE CENTRALE DE LYON	X		
ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	X		
ÉCOLE FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE D'ATHÈNES		X	
ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME ORIENT		X	
ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME		X	
ÉCOLE GÉNÉRALISTE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE	X		
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE	X		
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES	X		
ÉCOLE DU LOUVRE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	X		
ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES	X		
ÉCOLE NATIONALE D'ÉQUITATION	X		
ÉCOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE DE TOULOUSE	X		
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE BREST	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE METZ	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE SAINT-ETIENNE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE TARBES	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DU VAL DE LOIRE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TECHNIQUES DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	X		
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE	X		
ÉCOLES NATIONALES DE LA MARINE MARCHANDE	X		
ÉCOLE NATIONALE DU PATRIMOINE		X	
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES		X	
ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT	X		
ÉCOLE NATIONALE DE SKI ET D'ALPINISME	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE CERGY	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE DIJON	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE LIMOGES-AUBUSSON	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE NANCY	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE CLERMONT FERRAND	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES DE STRASBOURG	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES	X		
ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARTS ET MÉTIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE LILLE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE PARIS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE BORDEAUX	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE ET POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE ET DE RADIO ÉLECTRICITÉ DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DE SES APPLICATIONS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE BOURGES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE CAEN	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES D'ARMEMENT	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE LOUIS LUMIÈRE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'AÉROTECHNIQUE DE POITIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES DE BESANÇON	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE RENNES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA PHOTOGRAPHIE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES		X	
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALBI-CARMAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE DOUAI	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES	X		
ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE VOILE	X		
ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	X		
ÉCOLE POLYTECHNIQUE	X		
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES	X		
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PLASTURGIE	X		
ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DÉFENSE	X		
ÉTABLISSEMENT DE GESTION DU FONDS DE FINANCEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES DES NON SALARIÉS AGRICOLES	X		
ÉTABLISSEMENT DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE AUX URGENCES SANITAIRES	X		
ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE			X
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DES GREFFES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FINANCEMENT ET DE RESTRUCTURATION		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE FRANCE TELECOM		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES HARAS NATIONAUX	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DÉFENSE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA MASSE DES DOUANES		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA PORTE DORÉE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX CULTURELS	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉTABLISSEMENT D'HOSPITALISATION PUBLIC DE FRESNES	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DE BIENFAISANCE ANTOINE KOENIGSWARTER	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES CONVALESCENTS DE SAINT-MAURICE	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE DE DIJON	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES GUIMET	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE D'ORSAY	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU QUAI DE BRANLY	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RÉALISATION DE DÉFAISANCE		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
FONDS DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DE LA COUVERTURE UNIVERSELLE DU RISQUE MALADIE (CMU)		X	
FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE	X		
FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION DE L'ARTISANAT		X	
FONDS DE RÉPARTITION DES RESSOURCES AFFECTÉES AUX FONDS D'ASSURANCE - FORMATION NATIONAUX DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	X		
FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES			X
FONDS DE SOLIDARITÉ		X	
FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE		X	
FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	X		
FOYER DES LYCÉENNES DE PARIS	X		
GROUPE DES ÉCOLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		X	
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL DE FINANCEMENT DES RETRAITES DE LA POSTE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARCS NATIONAUX DE FRANCE	X		
FONDATION CARNEGIE	X		
FONDATION SINGER POLIGNAC	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LILLE	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE TOULOUSE	X		
INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE		X	
INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE	X		
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL		X	
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE		X	

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART	X		
INSTITUT NATIONAL D'HORTICULTURE	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	X		
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGRO PARIS TECH)	X		
INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE AGRONOMIQUE ET AGROALIMENTAIRE (AGROCAMPUS RENNES)	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE BORDEAUX	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE CHAMBÉRY	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE METZ	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE PARIS	X		
INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA POLICE SCIENTIFIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE		X	
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	X		
INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	X		
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE NANCY	X		
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE	X		
INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		X	
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES	X		
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE	X		
INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES	X		
INSTITUT NATIONAL DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS	X		
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE	X		
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	X		
INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DE MÉCANIQUE DE PARIS (SUPMECA)	X		
INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES ¹	X		
INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE		X	
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	X		
INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL	X		
LYCÉE AGRICOLE DE MAYOTTE	X		
LYCÉE POLYVALENT D'ÉTAT ET LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	X		

¹ IUFM d'Amiens, Besançon, Rennes, Basse-Normandie, Nice, Poitiers, Rouen, Saint-Denis, Orléans, Paris, Clermont-ferrand, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Alsace, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Corse.

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE		X	
OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	X		
OBSERVATOIRE DE PARIS		X	
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES		X	
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE		X	
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE		X	
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	X		
OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGÈNES ET DES INFECTIONS NOCOSOMIALES	X		
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS		X	
OFFICE UNIVERSITAIRE ET CULTUREL FRANÇAIS POUR L'ALGÉRIE		X	
PALAIS DE LA DÉCOUVERTE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
LYCÉE POLYVALENT D'ÉTAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE	X		
MÉTÉO FRANCE	X		
MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	X		
MUSÉE DE L'ARMÉE	X		
MUSÉE RODIN	X		
MUSÉE GUSTAVE MOREAU	X		
MUSÉE JEAN-JACQUES HENNER	X		
MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE	X		
MUSÉE NATIONAL DU SPORT	X		
PARCS NATIONAUX ²	X		
UNIVERSITÉS DE TECHNOLOGIE ³	X		
UNIVERSITÉS	X		
UNIVERSITÉ DE NOUVELLE CALÉDONIE	X		
UNIVERSITÉ DE PARIS IV		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS VII		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS IX		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS X - NANTERRE		X	

² Parc national du Mercantour, des Pyrénées orientales, des Écrins, des Cévennes, de Port-Cros, de la Vanoise, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

³ Universités de Belfort-Montbéliard, de Compiègne et de Troyes.

ANNEXE (suite et fin)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (MISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE GESTION)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
UNIVERSITÉ DE PARIS SUD XI		X	
UNIVERSITÉ DE POLYNÉSIE FRANÇAISE	X		
VILLA ARSON	X		

ISSN : 0984 9114